

Monsieur le Président de la République, nous comptons sur VOUS pour apporter une réponse à plus de 10 millions de patients atteints d'arthrose s'inquiétant de leur prise en charge et afin d'empêcher le déremboursement des traitements de l'arthrose.

A deux reprises depuis plus d'un an, nous avons écrit à Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, Madame Marisol Touraine pour l'alerter sur un problème de santé publique qui nous semble primordial, le déremboursement imminent de nombreux traitements dédiés aux patients souffrant d'arthrose. A ce jour, nous n'avons jamais eu la moindre réponse. Nous avons donc pris la liberté de vous saisir du dossier par un courrier en date du 1er juillet 2013. Le 17 juillet 2013, votre chef de cabinet s'est engagé à ce que Madame la Ministre nous tienne directement informés des suites de ce dossier. Nous n'avons eu, de nouveau, aucune réponse.

L'AFLAR est une association reconnue d'utilité publique depuis 1937, œuvrant en santé publique. Elle représente l'ensemble des patients atteints d'affections ostéo-articulaires : elle reste notamment la seule association représentant les patients atteints d'arthrose. L'arthrose est une maladie très fréquente qui touche plus de 10 millions de français (17% de la population¹). Elle se manifeste par une gêne fonctionnelle et des douleurs très handicapantes. L'arthrose est la seconde cause d'invalidité dans notre pays².

Dans cette indication, les médicaments appartenant à la classe des anti-arthrosiques symptomatiques d'action lente (AASAL), sont les seuls traitements ayant reçu une autorisation de mise sur le marché pour le traitement prolongé et symptomatique de l'arthrose. Ces médicaments ont, certes, un service médical rendu insuffisant mais leur déremboursement sans aucune autre alternative médicamenteuse pour le traitement de fond, entraînera un report massif vers la prescription prolongée de médicaments de substitutions que sont, par exemple, les anti-inflammatoires non-stéroïdiens. Ces traitements ont des effets indésirables beaucoup plus importants (toxicité gastrique, rénale, hépatique et cardio-vasculaire). Le risque d'induire un problème aigu de pharmacovigilance avec l'expression de plusieurs milliers de cas graves et de décès est loin d'être négligeable, la France compte près d'un million de consommateurs d'anti-arthrosiques. **Le déremboursement des AASAL, devant économiser 26 millions d'euros³, va au contraire générer un coût supplémentaire pour l'Assurance Maladie.**

Un autre traitement risque également de ne plus être pris en charge : la viscosupplémentation par acide hyaluronique qui, à ce jour, est remboursé à raison d'un traitement par an et par genou. Là aussi, un déremboursement global aurait pour conséquence d'augmenter le recours à des traitements nettement plus iatrogéniques, comme les opioïdes ou les AINS, et de conduire également à une augmentation du nombre de prothèses posées. On estime que la viscosupplémentation permet d'épargner 19 000 prothèses de genou sur 2,7 ans⁴ (coût total d'une prothèse estimée à plus de 11 900 euros⁵). **Là encore, l'économie réalisée grâce aux déremboursements, ne compensera pas le surcoût occasionné par la chirurgie.**

Monsieur le Président de la République, comment devons-nous interpréter le silence de Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ? Les questions de santé publique que nous soulevons sont-elles à ce point négligeables, ou la représentativité de notre association serait-elle en cause ? Que devons-nous répondre à ces 10 millions de Français qui attendent avec anxiété une réponse ?

Nous vous informons qu'une pétition nationale vient d'être lancée sur le site www.stop-arthrose.org/petition et enregistre déjà des milliers de signatures en quelques jours. Autant de patients, qui s'engagent à nos côtés et attendent une réponse favorable au maintien de leur prise en charge.



ASSOCIATION FRANÇAISE DE
LUTTE ANTIRHUMATISMALE

Nous vous prions, Monsieur le Président de la République, d'accepter l'expression de notre très haute et respectueuse considération.

Laurent GRANGE,
Président de l'Association Française
de Lutte Anti-Rhumatismale

¹- Claude Le Pen Revue du Rhumatisme 72 (2005) 1326-1330 ²- Fautrel et col. joint bone spine 2005 May ; 72(3) : 235-40
³- LOI n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013
⁴- Mar & al. Rev Esp Cir Ortop Traumatol 2013; 57:6-14. ⁵- Bertin & col. Communication orale SFR 2012